



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	20
Contre	
Abstention	1

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Benoit JOUANNETAUD

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Christophe SARRE a donné pouvoir à Amandine LOUIS

Secrétaire de séance : Rabah LOUCIF

01/25 – SPL ORLÉANS ENERGIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE SEMOY

Monsieur le Maire expose que, afin de répondre aux objectifs fixés par la feuille de route votée au Conseil métropolitain du 07 avril 2022, Orléans Métropole et la ville d'Orléans ont créé à l'été 2023 la Société publique locale (SPL) Orléans Énergies en application de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il est également rappelé que par délibération de son Conseil municipal du 08 novembre 2024, la ville de Semoy a décidé de s'engager dans la transition énergétique du territoire communal en devenant actionnaire de la SPL ORLEANS ENERGIES.

Cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier de la totalité des services que la SPL est en mesure d'offrir, et ce, quel que soit le nombre d'actions possédées par la commune. Cela permet également à la ville d'être représentée au sein de l'assemblée générale de la SPL et de siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, dont la participation réduite au capital ne permet pas une représentation directe en conseil d'administration. Cette assemblée spéciale désigne alors un représentant siégeant au conseil d'Administration.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SPL Orléans Energies ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°80-24 en date du 08 novembre 2024 concernant l'adhésion de la ville de Semoy à la SPL ORLEANS ENERGIES,

Considérant l'objectif de développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention) :

- **DE DÉSIGNER Mme. Patricia BLANC et sa suppléante Mme. Linda LOISEL pour siéger en Assemblée Spéciale permettant une représentation des actionnaires minoritaires en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale**

Fait à Semoy, le 24 janvier 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

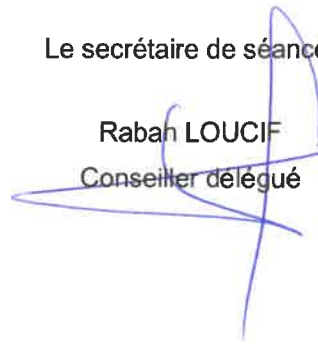
Maire



Le secrétaire de séance,

Rabah LOUCIF

Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : **29 JAN, 2025**

Publication numérique le : **29 JAN, 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification